



Distr. : Générale

PACBPA/1/9

21 septembre 2010

Français

Original : anglais

**Conférence panafricaine sur la biodiversité et la lutte contre la pauvreté en Afrique : Quelles opportunités pour l'Afrique?**

Première session

Libreville, 13–17 septembre 2010

## **Feuille de route pour l'instauration d'une économie verte en Afrique**

*Nous, Ministres africains de l'environnement et de la planification économique, Assemblés à Libreville les 16 et 17 septembre 2010,*

Considérant la résolution prise dans la Déclaration de Bamako sur l'environnement au service du développement durable<sup>1</sup> d'« engager vivement tous les pays à explorer pleinement la possibilité de mettre en place des économies vertes, notamment en développant les technologies propres, les énergies renouvelables, l'approvisionnement en eau, les transports écologiques, la gestion des déchets, la construction de bâtiments écologiques, l'agriculture et la foresterie durables »,

Considérant également l'objectif général de la première session de la Conférence panafricaine sur la biodiversité visant à identifier des approches et méthodes pour l'intégration des questions de biodiversité dans les politiques, stratégies, plans et programmes de développement économique et de lutte contre la pauvreté en Afrique,

Notant que pour favoriser une conservation et une gestion efficace de la biodiversité, il apparaît essentiel de promouvoir les législations, règlements et dispositifs qui impliquent de manière adéquate les communautés autochtones et locales dans les processus de décisions concernant la biodiversité et qui permettent de lutter contre la pauvreté,

Notant également que l'économie verte représente une réponse viable et potentielle pour un développement juste et durable en Afrique qui met l'accent sur la croissance substantielle des investissements dans le secteur de l'économie, renforce le capital naturel de la Terre, réduit la perte écologique et minimise les risques environnementaux,

Notant en outre que, même si elle est susceptible à terme d'apporter des ressources financières nouvelles, l'économie verte pour se développer nécessite des investissements et des soutiens, notamment financiers, tant du secteur public que du secteur privé,

Observant que ces secteurs incluent l'énergie renouvelable, le transport propre, les bâtiments écologiques, la gestion des déchets, la gestion des eaux, l'agriculture durable, la gestion des forêts, la pêche durable, etc.,

---

<sup>1</sup> UNEP/AMCEN/13/10, annexe I.

Recommandons que les mesures ci-après soient prises :

- a) Élaborer, actualiser et améliorer les législations et réglementations nationales en vue de prendre en compte la promotion de l'économie verte;
- b) Prendre les mesures fiscales appropriées et alléger ou supprimer les barrières douanières et tarifaires en vue d'encourager l'introduction de technologies propres et le développement d'une économie verte;
- c) Promouvoir les mécanismes de financement durable tels que les paiements des services écologiques;
- d) Réduire voire éliminer les subventions au profit des programmes et projets dont les activités sont susceptibles de contribuer à la perte de la biodiversité et dégradation des services écosystémiques;
- e) Faciliter et améliorer l'accès aux microcrédits et crédits pour inciter la création, le développement et la pérennisation des Petites et Moyennes Entreprises environnementales;
- f) Inciter les institutions financières internationales à appuyer la promotion de l'économie verte dans les pays en développement;
- g) Mettre en place et améliorer les systèmes de gestion de données sur l'utilisation et la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques, y compris leurs évaluations économiques;
- h) Mettre à jour les systèmes de comptabilité nationale pour prendre en compte la valeur et la dégradation de la biodiversité et des services écosystémiques;
- i) Réviser le système comptable des Nations Unies sur l'économie et l'environnement, en prenant en compte la biodiversité et les services écosystémiques;
- j) Adopter les normes de comptabilité environnementale, notamment pour la biodiversité et les services écosystémiques;
- k) Renforcer les capacités nationales, notamment en matière de formation et d'équipement des institutions publiques et des organisations non gouvernementales;
- l) Promouvoir l'utilisation des outils modernes de modélisation et de planification;
- m) Renforcer la communication et l'éducation pour une meilleure sensibilisation sur le développement de l'économie verte en vue de promouvoir l'écocitoyenneté;
- n) Mettre en œuvre la recommandation adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa treizième session tenue à Bamako en juin 2010 relative à l'organisation d'un Forum panafricain sur l'économie verte.

---